

**DÉCLARATION COMMUNE DES RÉGIONS PARTENAIRES**  
**Bavière, Haute-Autriche, Québec, Shandong, Cap Occidental**  
**EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
**14 mai 2002**

1. Par cette déclaration, les ministres responsables du Développement durable des régions partenaires Bavière, Haute–Autriche, Québec, Shandong et Cap Occidental désirent apporter leur contribution au succès du Sommet mondial sur le développement durable qui aura lieu à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 26 août au 4 septembre 2002.
2. Les gouvernements des régions partenaires représentent plus de 120 millions d'habitants répartis sur quatre continents, parlant des langues différentes, ayant des cultures et des modes de vie variés et leur propre histoire. Ils partagent une vision commune qui est celle du développement durable dont ils ont endossé les principes à l'occasion de la première Conférence des chefs de gouvernement, qui a eu lieu à Munich les 30 et 31 janvier 2002.
3. Les gouvernements des régions partenaires désirent appuyer les efforts de la communauté internationale en faveur du développement durable, en partageant avec elle les grands thèmes indispensables à l'atteinte des objectifs qui y sont liés.
4. Compte tenu du lien indissociable entre la démocratie et le développement durable, les régions partenaires souscrivent entièrement aux efforts visant la **consolidation de la démocratie** dans tous les pays du monde.
5. Étant en faveur d'un monde plus juste et plus équitable, les régions partenaires soutiennent les initiatives de la communauté internationale visant **l'éradication de la pauvreté**, notamment en faveur du continent africain.
6. Les gouvernements des régions partenaires reconnaissent l'importance du **renforcement de la gouvernance** pour le développement durable, tant aux niveaux local et régional qu'aux niveaux national et international.
7. Nous sommes d'avis que le concept de développement durable doit servir de cadre à l'élaboration des politiques des gouvernements, ayant comme finalité l'amélioration de la qualité de vie des humains
8. Nous sommes également d'avis que les projets de coopération entre gouvernements de différentes régions du monde, sur les plans économique, social, culturel et environnemental, peuvent jouer un rôle significatif en faveur du développement durable. Nous sommes de plus convaincus que les effets bénéfiques de cette coopération dépassent les limites de nos territoires respectifs. C'est le sens même de la coopération qui est engagée entre les régions partenaires.

9. Énoncé de principes sur la coopération entre les régions partenaires Bavière, Haute-Autriche, Québec, Shandong et Cap Occidental

- 1) Le développement durable revêt une importance fondamentale. Au regard de notre responsabilité commune envers les générations actuelles et les générations à venir, nous considérons que l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable est une de nos missions essentielles.
  - 2) Nous faisons le constat qu'il ne pourra être apporté de solutions aux problèmes de développement durable que par des actions coordonnées dans les domaines social, économique, environnemental et culturel. Conformément au principe de la « pensée globale pour une action régionale et locale », nous voulons contribuer à des solutions qui s'appliquent au niveau régional dont l'impact sera également ressenti à l'extérieur de nos propres territoires.
10. Un développement durable nécessite une harmonie entre le développement économique, la durabilité écologique et l'équité sociale, bref entre les éléments qui assurent la qualité de vie des nations. Nous entendons atteindre cet objectif par des actions visant la conservation ainsi que l'utilisation efficiente et équitable de toutes nos ressources renouvelables et non renouvelables. Nous apporterons notre soutien aux mesures favorisant une utilisation plus économe de toutes les formes d'énergie, une augmentation de l'efficacité lors de la transformation d'énergie primaire en énergie utile ainsi qu'un recours accru aux énergies renouvelables.
11. Nous encourageons toutes les mesures visant à concrétiser et à encourager la gestion efficiente de l'énergie et des ressources naturelles, l'utilisation efficace et le recyclage des ressources en eau, la réduction, la réutilisation et le recyclage des matières résiduelles.
12. Nous appuierons les actions visant la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la diversité des espèces et des écosystèmes, telles que le recensement et le suivi des espèces vivantes et des biotopes, la constitution de réseaux d'aires protégées et la promotion de mesures d'exploitation respectueuses de la capacité de support des écosystèmes.
13. La préservation de l'intégrité du système climatique est l'un des grands défis du 21<sup>e</sup> siècle que les peuples de tous les continents devront relever si l'on désire un jour aspirer à un développement durable de nos communautés. La Convention - cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto ont mis en évidence les étapes initiales d'une politique mondiale de lutte aux changements climatiques et nous y apportons tout notre soutien. Nous préconisons d'élaborer sur nos territoires respectifs des programmes de lutte au réchauffement planétaire, fixant des objectifs et des mesures de réduction des émissions des gaz à effet de serre et de dresser des bilans périodiques de ces émissions afin de vérifier l'efficacité réelle de ces mesures.

14. Dans le cadre de leur coopération, les régions partenaires mettront au point de nouvelles méthodologies et de nouvelles technologies de protection de l'environnement, dans une perspective de développement durable, et effectueront des transferts technologiques.
15. Outre les questions environnementales, une politique de développement durable implique également que les régions partenaires poursuivent un développement responsable associant croissance économique et protection sociale.
16. Nous travaillerons donc à la mise en place de politiques sociales visant à assurer un juste équilibre entre les besoins et les responsabilités de chaque génération. De telles politiques doivent avoir, notamment, comme principaux objectifs, la lutte à la pauvreté et à l'exclusion et inclure les préoccupations envers la santé et l'éducation.
17. Nous estimons qu'une préoccupation en faveur du développement durable doit faire une place importante à la promotion et à la transmission des cultures et des traditions aux générations futures, et cela en vue de préserver la diversité culturelle sur la planète. Nous affirmons aussi que les langues sont une composante essentielle de l'identité des peuples et qu'elles doivent également être préservées.
18. Nous nous efforcerons à ce que le développement économique mise sur les notions d'écologie industrielle et d'écoefficiente, qui favorisent la compétitivité des entreprises et l'efficacité des processus de production. Nous reconnaissons également l'importance que représentent l'innovation, la recherche et le développement dans l'atteinte d'objectifs économiques.
19. Nous croyons que les régions et leurs gouvernements prennent une importance grandissante en raison de leur lien de proximité avec leurs populations respectives.
20. Au cours des années à venir, les régions partenaires Bavière, Haute-Autriche, Québec, Shandong et Cap Occidental axeront donc leurs politiques et leurs efforts en fonction des orientations de la présente Déclaration. Nous entendons, de plus, intensifier nos programmes de coopération et d'échange d'expertise en matière de développement durable. C'est de cette manière que nous entendons apporter notre contribution aux efforts de la communauté internationale visant à améliorer la qualité de vie de tous les humains. **Chacun doit participer à l'effort commun et assumer sa responsabilité envers les générations actuelles et futures. Chacun est invité à apporter sa contribution.**

Texte adopté par les représentants des régions partenaires le 14 mai 2002 à Munich